

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2019 à 19 h 30**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Agnès JOREAU (arrivée durant la séance), Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Françoise LAURENT, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Cécile VIOLLET (partie durant la séance), Brice BESNARD, Alice GUNDUZ, Sonia PATOURET et Florian LE MOING

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Claude LABOUREAU donne pouvoir à Madame Françoise WICKER
Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD
Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO
Monsieur Patrick LEBLANC donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET
Monsieur Gérard DEMARTINI donne pouvoir à Monsieur Florian LE MOING

Absente excusée : Madame Aurélie BONIN

Absents non excusés : Messieurs François Xavier NAULOT et Sylvain HUBERDEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Brice BESNARD

Convocation du 12 novembre 2019 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés, fait part des documents déposés sur table et demande l'inscription d'un nouveau sujet à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019.

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire des décisions prises, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

ADMINISTRATION GENERALE

3. Dérogations au principe du repos dominical – année 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux dates proposées dans le cadre des dérogations au principe du repos dominical accordées aux commerces de détail par le Maire au titre de l'année 2020, à savoir : 12 janvier 2020 (soldes d'hiver), 28 juin 2020 (soldes d'été), 13 – 20 et 27 décembre 2020.

INTERCOMMUNALITE

4. Etablissements publics intercommunaux – rapports annuels d'activités 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, et conformément à la réglementation donne acte au Maire de sa présentation des rapports annuels d'activités 2018 des établissements publics intercommunaux : Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne et Parc Naturel Régional du Morvan (documents consultables sur le site internet de ces EPCI).

FINANCES

5. Décisions modificatives budgétaires – exercice 2019

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives budgétaires proposées portant sur des ajustements budgétaires de fin d'exercice, à savoir :

- ✓ Décision modificative budgétaire n° 2 - budget principal
- ✓ Décision modificative budgétaire n° 1 – budget annexe cinéma

- ✓ Décision modificative budgétaire n° 1 – budget annexe service de l'eau

Résultat du vote : 24 voix « POUR » et 2 abstentions : F. LE MOING (2 voix - pouvoir de G. DEMARTINI)

6. Budget principal – exercice 2019 : subvention de fonctionnement en faveur du budget annexe cinéma

Le conseil municipal décide du versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire en faveur du budget annexe cinéma, pour la somme de 16 000 €.

Résultat du vote : 24 voix « POUR » et 2 abstentions : F. LE MOING (2 voix - pouvoir de G. DEMARTINI)

7. Subventions versées aux établissements publics et associations – exercice 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions ci-après :

- ✓ Etablissements publics dans le cadre des conventions de partenariat – subvention définitive au titre de l'exercice 2019 - EPA CCAS - ESPACE SOLIDARITE FAMILLE650 000,00 €
- ✓ Associations – subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 - Fondation du Patrimoine (Délégation régionale de Bourgogne Franche-Comté).....8 000,00 €

8. Entretien de tombes d'anciens combattants – participation de la ville

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 355,00 € la participation 2019 de la ville pour la remise en état de deux concessions, détériorées par le temps, d'anciens combattants

9. Dégrèvement sur consommation d'eau – exonération de la surtaxe d'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de dégrèvement de la surtaxe d'assainissement pour cause de fuite sur la partie privative d'une installation au profit de AEG SCHIEVER ET FILS pour un montant de 2 780,99 €.

10. Amortissements – détermination des durées comptables : budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les durées comptables d'amortissement suivantes :

- ✓ conception charte graphique pour le Musée 1 an / budget principal
- ✓ deux violons d'étude (don) suivant décision 2019.26.....5 ans / budget principal

RESSOURCES HUMAINES

11. Personnel communal - modification du tableau des emplois communaux : avancements de grade

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois communaux portant sur la transformation de 13 emplois dans le cadre de l'avancement de grade et de la promotion interne.

12. Personnel communal – modification du tableau des emplois communaux : création d'un emploi pour le service « police municipale »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi de gardien-brigadier à temps complet afin de compléter les effectifs du service de la Police Municipale.

URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE

13. Acquisition d'un bien immobilier – 1 rue du Fort Mahon

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la ville du bien immobilier sis 1 rue du Fort Mahon au prix de 22 000 € (frais d'acte en sus) et autorise le Maire à signer l'acte notarié, sachant que les crédits nécessaires seront inscrits par anticipation au budget primitif 2020.

14. Cession de trois terrains communaux situés au lieu-dit « La Petite Corvée » et constitution de servitudes de passage de canalisations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de cession des parcelles, sises lieu-dit « La Petite Corvée » au profit du Centre Hospitalier d'Avallon, pour un montant total de 345 114 €, ainsi que la constitution de servitudes de passage et d'entretien de canalisations et d'écoulement d'eau au profit de la commune, et autorise le Maire à signer le compromis de vente à intervenir puis tout autre document.

15. Tour de l'Horloge – mise à disposition des locaux à l'association « Avallon patrimoines en Bourgogne »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention de mise à disposition des locaux de la Tour de l'Horloge au profit de l'Association « *Avallon patrimoines en Bourgogne* », à titre gracieux et pour une durée de dix ans, afin d'assurer la sauvegarde et la conservation de cet immeuble, mais aussi pouvoir ouvrir à la visite et valoriser les salles de cet édifice.

ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

16. Subvention dans le cadre d'un partenariat – exercice 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 000 € au profit du Syndicat de la Race Bovine Charolaise dans le cadre d'un partenariat pour l'organisation de la manifestation « le concours de bovins reproducteurs Charolais ».

17. Subvention dans le cadre d'un partenariat – exercice 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au titre de l'exercice 2020 une subvention de 7 000 € au profit de l'association « Carnavallon.fr » pour l'organisation du Carnavallon dans le cadre d'un partenariat.

18. Eveil culturel des enfants – convention de partenariat avec la CCAVM

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la poursuite pour l'année 2020 des dispositifs liés à l'animation des crèches et du RAM dans le cadre de l'éveil culturel des enfants et autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan.

SPORT ET JEUNESSE

19. Association à vocation sportive - attribution d'une subvention d'équilibre

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention d'équilibre de 5 000 € au profit de l'association « Centre Aquatique Avallonnais » pour le maintien des activités de l'association durant la fermeture de la Piscine Municipale.

20. Subvention à titre exceptionnel à l'association « Avallon Football Club Olympique » - exercice 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention à titre exceptionnel de 10 000 € au profit de l'AFCO, montant qui sera pris en compte lors du calcul de la subvention qui sera allouée au club au titre de l'exercice 2020.

21. Subventions aux associations à vocation sportive – exercice 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue des subventions de fonctionnement ou à titre exceptionnel aux associations à vocation sportive au titre de l'exercice 2019.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

22. Affaires et questions diverses

✓ Locaux sis Grande Rue Aristide Briand et passage du Jeu de Paume – conclusion d'un bail emphytéotique et d'un bail commercial

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise à bail emphytéotique d'un ensemble immobilier dans une copropriété, sise Grande Rue Aristide Briand et Passage du Jeu de Paume, permettant la location par la ville d'une partie de ces locaux par bail commercial au profit du commerce « Les Macarons de Charlou », selon les conditions proposées.

23. Informations du Maire

Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements reçus.

La séance est levée à 21 h 45.

Les délibérations sont consultables sur simple demande à la Direction Générale des Services de la Mairie d'Avallon.